



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8493

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b>
<b>3 AVRIL 2023</b>

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **3 AVRIL 2023** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Marie-France Faucher, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire M Jean-Benoît Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS ET SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES DU 6 ET 22 MARS 2023**

**4 - CORRESPONDANCE**

**4.1 - INSTALLATION DE PANCARTES SUR LA ROUTE 112  
POUR LA NON-UTILISATION DES FREINS MOTEUR**

**4.2 - INVITATION COCKTAIL FINANCEMENT DÉPUTÉ  
ISABELLE LECOURE**

**4.3 - INVITATION SOUPER DES MAIRES LE 2 JUIN 2023**

**4.4 - INVITATION MILIEU DE VIE EN ACTION**

**4.5 - AUTORISATION DEMANDÉE PAR HYDRO-QUÉBEC**

**4.6 - TOURNOI DE GOLF MARC-ANDRÉ JACQUES**

**4.7 - LETTRE REÇUE DE MONSIEUR SÉBASTIEN LESSARD**

**5 - RAPPORT DES COMITÉS**

**6 - GESTION FINANCIÈRE**

**6.1 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2023**

**6.2 - DEMANDE DE TEST DE SOL**

**6.3 - DEMANDE DE PARTICIPANTS AUX TRAVAUX  
COMMUNAUTAIRES**

**7 - DOSSIERS EN COURS**





N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

**8 - FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**8.1 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT (NOMINATION DE DÉLÉGUÉ)**

**8.2 - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN TRANSPORT ADAPTÉ**

**8.3 - RESOLUTION POUR PRAFI ET COMITÉ DE TRAVAIL**

**8.4 - ADOPTION ÉTATS FINANCIERS RÉGIE INTERMUNICIPALE TRING**

**8.5 - RÉOLUTION DÉSHYDRATATION BOUES**

**9 - RÉGLEMENTATION**

**9.1 - ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT #2023-240 PORTANT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**9.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2023-242 RELATIF À L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

**9.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-243 AMENDEMENT LE RÈGLEMENT #2022-236 RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION**

**9.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2023-241 AFIN DE CONSOLIDER LE DÉFICIT 2021**

**9.5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-244 MODIFIANT L'ARTICLE#8 ET RAJOUTANT L'ARTICLE #11.3 AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2023-238**

**10 - LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 - CONTRAT DE SERVICE CIMCO 2023-2024**

**10.2 - DEMANDE DU MARCHÉ 4 SAISONS AFIN DE LOUER LA SURFACE DE L'ARÉNA**

**10.3 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LE PARC OASIS**

**10.4 - CHANGEMENT DE LA BOÎTE ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA**

**10.5 - TRAVAIL AU TERRAIN DE BASEBALL**

**11 - TRAVAUX PUBLICS**

**11.1 - SOUMISSION REÇUE POUR LE TONTE DE GAZON 2023-2024-2025**

**12 - URBANISME**

**12.1 - DOSSIER ÉCOCENTRE**

**12.2 - REPARATION DU PICK-UP GRIS**

**12.3 - MANDAT À LA FIRME WSP INGÉNIEURS**

**13 - INCENDIE**

**13.1 - ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR DANS LE DOSSIER DU SALARIÉ DÉMIS DE SES FONCTIONS**

**13.2 - PAIEMENT CONSTRUCTION CASERNE**

**13.3 - DÉPÔT ET RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**14 - VARIA**

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - PROCHAINE SÉANCE**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8494

2023-  
04-8495

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

Il est proposé par le conseil et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. Tel que lu.

### **ADOPTÉE**

#### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 ET 22 MARS 2023**

Les lectures des procès-verbaux du 6 et 22 mars 2023 sont dispensées, les élus ayant reçu un exemplaire de ceux-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars et les séances extraordinaires du 6 mars et 22 mars 2023.

### **ADOPTÉE**

#### **4 - CORRESPONDANCE**

Nous avons reçu une demande concernant une diminution de vitesse dans le 8e Rang Nord (de 70km à 50km). Nous allons transmettre cette demande à la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus, étant donné que c'est celle-ci qui est responsable de la signalisation.

##### **4.1 - INSTALLATION DE PANCARTES SUR LA ROUTE 112 POUR LA NON-UTILISATION DES FREINS MOTEUR**

Nous avons reçu une demande afin d'installer des pancartes à l'entrée du village et à la sortie d'East Broughton pour la non-utilisation des freins moteur. Nous allons transmettre cette demande au ministère des Transports, car la route 112 est de juridiction provinciale.

##### **4.2 - INVITATION COCKTAIL FINANCEMENT DÉPUTÉ ISABELLE LECOURS**

Invitation au cocktail de financement de la députée Isabelle Lecours le 1er mai (100\$)

Malheureusement, aucun conseiller ne pourra être présent, étant donné que cette date correspond à notre séance ordinaire du conseil.

##### **4.3 - INVITATION SOUPER DES MAIRES LE 2 JUIN 2023**

Invitation au souper des maires qui sera tenue le 2 juin 2023 à Saint-Adrien d'Irlande. (60\$) réponse avant

Étant donné que la municipalité d'East Broughton ne fait aucune activité afin



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8496

2023-  
04-8497

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

de souligner la semaine des municipalités;

Étant donné que ce serait une belle représentation de la municipalité au sein des municipalités de la MRC des Appalaches.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller et  
résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil défraie tous les frais  
inhérents à ce souper et que nous réserverons une table en conséquence.

#### **4.4 - INVITATION MILIEU DE VIE EN ACTION**

Invitation de la MRC afin d'aller visiter les milieux de vie en action dans les municipalités le 26 mai 2023, réponse avant le 4 mai.

Si des conseillers sont disponibles, ils vont téléphoner à la directrice générale par intérim afin de réserver des places

#### **4.5 - AUTORISATION DEMANDÉE PAR HYDRO-QUÉBEC**

Hydro-Québec demande l'autorisation afin d'implanter un poteau au 300 rue Pelletier.

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Hydro-Québec à installer un poteau dans la jonction de la rue Bernard et l'Avenue de l'aréna.

Tous les frais inhérents sont à la charge d'Hydro-Québec

#### **4.6 - TOURNOI DE GOLF MARC-ANDRÉ JACQUES**

Nous avons reçu une demande concernant la participation au tournoi de golf Marc-André Jacques dans le but d'amasser des fonds afin de favoriser le mieux-être des résidents du Centre d'hébergement Marc-André Jacques d'East Broughton.

Monsieur le maire Jean-Benoît Létourneau a parlé avec le maire Guy Roy de Sacré-Coeur-de-Jésus et :

Il est proposé et résolu à l'unanimité de commanditer un foursome au coût de 500 \$ moitié/moitié avec la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus. Deux personnes seront déléguées par municipalité afin de participer à ce foursome.

Advenant le cas où la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus ne désire pas commanditer un foursome, la municipalité d'East Broughton fera un don en argent de

#### **4.7 - LETTRE REÇUE DE MONSIEUR SÉBASTIEN LESSARD**

Une correspondance a été reçue de Monsieur Sébastien Lessard afin de lui amener les services d'aqueduc et d'égouts, 330, Rue Bernard.

Il est bien entendu qu'il avait été précisé à Monsieur Lessard que nous ne pouvions amener nos services municipaux aux trois possibilités de construction résidentielles sur ce bout de rue. L'implantation de nos services municipaux seraient trop dispendieuses (à cause du roc) et qu'aucun permis



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8498

2023-  
04-8499

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

de construction ne pourra être émis avant d'avoir obtenu au-préalable vos permis de puisage d'eau et d'installation septique.

### **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Jean-Paul Grondin, aucun compte-rendu  
Monsieur Darrell Paré nous parle du service des loisirs

Madame Julie Leblond nous parle des interventions du service des incendies en février.

Madame Samantha Jalbert-Paré, aucun compte-rendu.

Monsieur André Roy nous parle de l'avancement des travaux de la caserne de pompier.

Monsieur Rénauld Drouin, aucun compte-rendu.

### **6 - GESTION FINANCIÈRE**

#### **6.1 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2023**

Attendu que la liste de dépenses datées du mois de mars 2023 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Attendu qu'un montant de 8 354,79 \$ soit l'avenant no 3 de l'augmentation des coûts de la caserne soit approuvé tout en attendant la résolution du conseil municipal de Sacré-Coeur-de-Jésus acceptant ce paiement.

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 251 879,60 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de mars 2023 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 79 630,84\$ soit affecté aux prélèvements de salaire du mois de mars 2023.

**ADOPTÉE**

#### **6.2 - DEMANDE DE TEST DE SOL**

Concernant le dossier de garderie dans la bâtisse des bureaux municipaux, il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la directrice générale par intérim de demander à une compagnie de venir prendre des tests de sol dans les stationnements de la municipalité afin de répondre aux critères du futur service de garde (CPE) quant à savoir si le type de sol.

**ADOPTÉE**

#### **6.3 - DEMANDE DE PARTICIPANTS AUX TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

La municipalité a reçu une demande afin de faire travailler une ou des personnes en travaux communautaires.

Le conseil n'est pas contre cette idée mais nous allons d'abord vérifier auprès du syndicat et leur demande de nous spécifier des travaux que nous pourrions leur faire exécuter.

### **7 - DOSSIERS EN COURS**

Bibliothèque municipale

Vente Motel industriel

Renouvellement convention collective

**2023-  
04-8500**

### **8 - FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Tel qu'exigé par l'article 278.1 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités entré en vigueur le 1er janvier 2022, il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 3 000\$ soit réservé par année pour les prochaines élections.

Le conseil doit affecter annuellement une somme présumée égale au coût de la dernière élection

**2023-  
04-8501**

#### **8.1 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT (NOMINATION DE DÉLÉGUÉ)**

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Darell Paré, conseiller soit délégué sur le comité du fonds de développement d'East Broughton en remplacement du conseiller André Roy. Il est bien entendu que Monsieur Paré devra être invité à chaque rencontre du comité.

ADOPTÉ

**2023-  
04-8502**

#### **8.2 - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'offrir le service de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente avec le mandataire actuel, la Ville de Thetford Mines, se termine prochainement;

ATTENDU QUE la MRC et les 17 autres municipalités du territoire ont réalisé une étude de coûts et financement pour le démarrage et l'exploitation d'un nouveau service de transport adapté;

ATTENDU l'article 569.0.1 du Code municipal

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Paul Grondin**, appuyé par **Julie Leblond** et résolu à l'unanimité que la municipalité d'East Broughton avec la participation de 17 autres municipalités désirent conclure une entente par laquelle elle délègue à la MRC des Appalaches sa compétence en



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8503

2023-  
04-8504

2023-  
04-8505

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

matière de transport adapté.

QUE l'entente est basée sur l'application des paramètres du document « Plan de déploiement du service de transport adapté, 22 février 2023. »

### **8.3 - RESOLUTION POUR PRAFI ET COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

Il est résolu que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet aménagements résilients du PRAFI;
- Le conseil municipal autorise la technicienne en environnement et gestionnaire des cours d'eau de la MRC des Appalaches à signer, pour et au nom de la municipalité d'East Broughton, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente;
- La Municipalité d'East Broughton s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;
- La Municipalité d'East Broughton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.
- Que messieurs les conseillers André Roy et Jean-Paul Grondin, Monsieur le maire Jean-Benoît Létourneau et le directeur général soient nommés sur le comité concernant ce projet, afin d' assister à toutes les rencontres.

### **8.4 - ADOPTION ÉTATS FINANCIERS RÉGIE INTERMUNICIPALE TRING**

### **8.5 - RÉOLUTION DÉSHYDRATATION BOUES**

ATTENDU QUE la Municipalité D'East Broughton fait partie de la Régie intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT);

ATTENDU QUE la RIRT propose l'adoption du règlement numéro 2-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'installation de conditionnement et déshydratation de boues de fosses septiques, prévus pour 2023;

ATTENDU QUE toutes les municipalités membres de la RIRT doivent adopter une résolution d'approbation du règlement numéro 2-2023, tel que joint à la présente, pour permettre à la Régie d'adopter ce règlement et obtenir l'approbation du Ministère;

ATTENDU QUE l'Annexe B du règlement vient estimer la contribution de la Municipalité pour le remboursement de ce règlement d'emprunt selon le tonnage de boues de la Municipalité;

En conséquence :



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8506

2023-  
04-8507

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Il est proposé par **André Roy** et résolu que la Municipalité d'East Broughton approuve l'adoption du règlement numéro 2-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'installation de conditionnement et déshydratation de boues de fosses septiques, prévus pour 2023 par la RIRT.

### **9 - RÉGLEMENTATION**

#### **9.1 - ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT #2023-240 PORTANT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

ATTENDU QU'en conformité avec le projet de loi 69 « Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives » une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE le règlement concernant la démolition d'immeubles vise à protéger les bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le règlement concernant la démolition d'immeubles permet à la Municipalité d'encadrer la démolition et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la Municipalité;

ATTENDU QU'un comité de démolition sera formé afin d'étudier les demandes de démolition;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 mars 2023;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de ce règlement a été faite lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation publique s'est tenue le 3 avril 2023 à 19h00 sur le premier projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller **André Roy** et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet du règlement 2023-240 relatif à la démolition d'immeubles soit adopté.

**ADOPTÉE**

#### **9.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2023-242 RELATIF À L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire adopter un règlement régissant l'utilisation de compteurs d'eau sur son territoire dans le but de faire une consommation responsable de la ressource hydrique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles normes gouvernementales doivent s'appliquer dans les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion et



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8508

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

à l'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà pris l'engagement auprès du ministère de l'environnement en 2018 par la résolution no 18-11-7243

CONSIDÉRANT Qu'A ce jour aucun travaux n'a été réalisé et que cela nous disqualifie pour obtenir toute subvention auprès du ministre de l'Environnement

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2023-242 relatif à l'installation des compteurs d'eau a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère **Samantha Jalbert Paré** et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 2023-242, relatif à l'installation des compteurs d'eau soit adopté.

Il est de plus entendu que la municipalité d'East Broughton fournira gratuitement les compteurs d'eau et chacun sera responsable de l'installer ou de le faire installer.

ADOPTÉE

### **9.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-243 AMENDEMENT LE RÈGLEMENT #2022-236 RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION**

Attendu que le règlement # 2022-236 a été adopté le 16 janvier 2023;

Attendu que des modifications ou des ajouts au règlement sont nécessaires;

Attendu qu'un avis de motion a été donnée le 22 mars 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé le même jour;

En conséquence, il est proposé par le conseiller **Rénald Drouin** et résolu à l'unanimité d'adopter le RÈGLEMENT # 2023-243 MODIFIANT OU AJOUTANT DES ARTICLES AU RÈGLEMENT # 2022-236 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION.

#### *Article 1: Préambule*

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### *Article 2 :Règlement amendé*

Le présent règlement amende le règlement établissant un nouveau programme de revitalisation favorisant la construction des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la municipalité d'East Broughton selon les dispositions ci-dessous. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer intégralement.

*Article 3: L'ajout de l'article 5.4 dans les modalités du crédit de taxe pour la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux :*



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

5.4 Dans le but de favoriser et d'aider la rénovation commerciale et industrielle, la municipalité convient que toutes rénovations égales ou supérieures à cinquante pour cent (50 %) de la valeur des bâtiments de l'évaluation municipale et ce en date de l'émission du permis, auront le droit à un crédit de la taxe foncière pour une période de cinq (5) ans, sur l'augmentation de l'évaluation municipale sur les bâtiments suite à ce permis. Par conséquent, pour faire la demande de ce crédit de taxe, l'entreprise doit remplir un formulaire sur le programme de revitalisation, au plus tard 12 mois suivant la date de l'émission du permis de construction.

*Article 4 : L'article 6.3 est remplacé par le nouvel article 6.3 suivant ;*

6.3 À noter que lors de la première année, le crédit de taxe foncière s'applique sur le nombre de mois restant dans l'année financière à partir de la date de mise au rôle de la nouvelle valeur foncière en faisant la proportion en comptant le mois d'inscription comme un mois entier; par contre si la première année de remboursement n'est pas entière, le nombre de mois restant pour rembourser une année complète sera reportée à la suite de la troisième année, c'est-à-dire que le programme donne un crédit pour une période de trois ans complètes (36 mois).

*Article 5: L'ajout de l'article 6.4 est ajouté dans les modalités du crédit de taxe pour la rénovation des bâtiments résidentiels principales*

*Article 6: L'article 10.2 est remplacé par ce nouvel article 10.2 suivant ;*

10.2 Les contribuables bénéficiant actuellement du programme en vigueur et ce, par l'application du règlement #2009-125 et #2011-138 continueront de bénéficier de ce programme et ne sont pas admissibles aux modalités du nouveau règlement car ce dernier entre en vigueur exclusivement pour les nouvelles demandes à partir de l'entrée en vigueur des règlements que ce soient celui de décembre 2022 ou de mars 2023.

*Article 7 : Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADPOTÉE

2023-  
04-8509

### **9.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2023-241 AFIN DE CONSOLIDER LE DÉFICIT 2021**

RÈGLEMENT # 2023-241 abrogeant règlement #2023-000 (règlement no #2023-239 dans nos livres) et portant le nom de RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UNE CONSOLIDATION DU DÉFICIT 2021

#### Préambule

ATTENDU qu'il est nécessaire d'abroger le règlement # 2023-000 (règlement # 2023-239 dans nos livres) qui a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, puisqu'il n'est pas conforme aux exigences du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU que la Municipalité d'East Broughton a décrété, par le biais du règlement #2023-241, une dépense de 2 790 567,00 \$ et un emprunt de 2 790 567,00 \$ afin de combler le déficit accumulé au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller **Renald Drouin** et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité d'East Broughton ordonne et statue par le présent règlement à savoir:

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le règlement #2023-000 (règlement # 2023-239 dans nos livres) doit être abrogé par le présent règlement.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 790 567,00 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2021.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 790 567,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

2023-  
04-8510

### **9.5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-244 MODIFIANT L'ARTICLE#8 ET RAJOUTANT L'ARTICLE #11.3 AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2023-238**

Monsieur André Roy, conseiller, désire se retirer de la discussion, ayant peut-être conflit d'intérêt, car il possède un immeuble multi-logements.

Préambule

Attendu que le conseil municipal désire amender le règlement #2023-238 concernant le règlement de taxation 2023;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère **Julie Leblond**, lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 mars 2023, afin d'amender le règlement #2023-238 concernant le règlement de taxation 2023;

Attendu que le Conseil municipal veut adopter le présent règlement afin de définir la taxe de service de loisirs pour le nombre de portes pour les immeubles à multi-logements et de définir les frais exigibles pour certains biens et services à la municipalité;

Attendu que le projet de règlement# 2023-244, amendement du règlement #2023-238 a été adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 mars 2023.

En conséquence, il est proposé par la conseillère **Julie Leblond** et résolu unanimement d'adopter le règlement # 2023-244, amendement le règlement #2023-238 et de décréter ce qui suit :

### *Article 1: Préambule*

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

### *Article 2 : Dispositions déclaratoires et interprétatives*

Ce règlement s'applique au territoire sous juridiction de la Municipalité d'East Broughton.

### *Article 3: L'article 8.1 du règlement #2023-238 est modifié comme suit:*

#### ARTICLE 8.1

Que soit exigé et prélevé, pour l'année fiscale 2023, sur tous les immeubles résidentiels dans la municipalité d'East Broughton un montant de 350,00 \$ pour chaque unité pour les services de loisirs.

En ce qui concerne les immeubles multi-logements que soient exigés et prélevés, pour l'année fiscale 2023, un montant de 350,00 \$ pour la première porte et que soit prélevé un montant de 175,00 \$ pour chaque porte additionnelle.

### *Article 4 : Paiement exigible et taux d'intérêt*

L'article 11.3 est rajouté : Les frais exigibles pour les biens et services tels qu'énumérés ci-dessous seront chargés.

a) confirmation de taxes et confirmation d'évaluation 30\$/ par matricule

b) employé municipal 55\$/ heure

Le samedi le taux horaire est majoré d'une demie(1/2) et le dimanche du double. Une (1) heure minimum sera facturée de semaine ett un minimum de trois heures les samedis, dimanches et jours fériés.

### *Article 5: Entrée en vigueur*



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8511

2023-  
04-8512

2023-  
04-8513

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

### **10 - LOISIRS ET CULTURE**

#### **10.1 - CONTRAT DE SERVICE CIMCO 2023-2024**

Attendu que pour la saison 2022-2023, le conseil a été satisfait des services de l'entreprise CIMCO;

Attendu que pour la saison 2023-2024, le conseil désire renouveler le contrat avec l'entreprise CIMCO;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller **Darrell Paré** et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de services avec l'entreprise CIMCO pour le programme d'inspection de nos équipements de réfrigération. Le coût total du contrat est de 7 388,80 \$ pour 1 an. Il est de plus autorisé que Madame Ann-Rose signe pour et au nom de la municipalité d'East Broughton le présent contrat pour une période d'un an.

ADOPTÉE

#### **10.2 - DEMANDE DU MARCHÉ 4 SAISONS AFIN DE LOUER LA SURFACE DE L'ARÉNA**

Attendu que nous avons reçu une demande du comité MARCHÉ 4 SAISONS afin de louer la surface de l'aréna le 27 prochain;

Attendu que ce n'est pas un organisme à but non-lucratif;

Attendu que nous devons engager du personnel pour cette journée et qu'il y aura du ramassage à faire après ce marché.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère **Samantha Jalbert Paré** et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal d'East Broughton accepte et demande la contribution au comité 300\$ tx incluses pour la location de la surface de la glace ainsi que 50 \$ par table d'exposants inscrits.

ADOPTÉE

#### **10.3 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LE PARC OASIS**

Attendu que la ligue de Balle Donnée ainsi que le ligue de Roundnet louent le terrain de baseball durant la saison estivale;

Attendu que lors de leurs parties, il y a sur place vente de boissons alcoolisées;



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8514

2023-  
04-8515

2023-  
04-8516

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

Attendu que pour pouvoir vendre des boissons, un permis de boisson est primordiale.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller **Jean-Paul Grondin** et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs Madame Ann-Rose, à effectuer la demande de permis de réunion au Parc Oasis pour les soirs nécessaires durant cette période.

ADOPTÉ

### **10.4 - CHANGEMENT DE LA BOÎTE ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA**

Attendu que la boîte électrique qui alimente le casse-croûte doit être modifiée;

Attendu que cette boîte électrique n'est plus conforme aux normes;

Attendu que cette boîte, lors d'évènements importants, le courant coupe;

Attendu que la directrice des loisirs a demandé des soumissions.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller **Darrell Paré** et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de Monsieur Pierre Mathieu électricien soit accepté et nous demanderons à Monsieur Mathieu de le faire le plus tôt possible.

ADOPTÉ

### **10.5 - TRAVAIL AU TERRAIN DE BASEBALL**

La directrice des loisirs a demandé une soumission pour des travaux au terrain de baseball (décompacter et niveler) au coût de 2950 \$tx non incluses.

La municipalité va recevoir une subvention afin de couvrir ses frais.

Il est proposé par la conseillère **Samantha Jalbert Paré** et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs à faire exécuter ses travaux.

ADOPTÉ

### **11 - TRAVAUX PUBLICS**

#### **11.1 - SOUMISSION REÇUE POUR LE TONTE DE GAZON 2023-2024-2025**

L'ouverture de 3 soumissions s'est tenue le 30 mars à 16h30 en présence de 2 soumissionnaires, de la directrice générale Madame Marie-France Faucher, Mesdames Claudine Mathieu et Caroline Poulin;

Voici le résultat des soumissions pour les 3 années du contrat, incluant taxes et toutes autres frais applicables:



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Gestion Cloutier Gagnon inc.	59 565,69 \$
Groupe Ferti (Fertibeauce inc.)	129 953,94 \$
Pelouses de Beauce	70 713,30 \$

Il est proposé par le conseiller **André Roy** et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat de tontes de pelouse pour les années 2023-2024-2025 soit accordé à Gestion Cloutier Gagnon Inc., car sa soumission est conforme et il est le plus bas soumissionnaire.

Madame Marie-France Faucher, directrice générale par intérim demandera à Monsieur Kevin Cloutier de venir initialiser chaque feuille qui représente les endroits à tondre dans la municipalité d'East Broughton, faisant suite à ce contrat.

ADOPTÉE

### 12 - URBANISME

#### 12.1 - DOSSIER ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton fait partie de la Régie intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT);

ATTENDU QUE la RIRT propose l'adoption du règlement numéro 1-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'aménagement d'un Écocentre régional, prévus pour 2023;

ATTENDU QUE toutes les municipalités membres de la RIRT doivent adopter une résolution d'approbation du règlement numéro 1-2023, tel que joint à la présente, pour permettre à la Régie d'adopter ce règlement et obtenir l'approbation du Ministère;

ATTENDU QUE l'Annexe B du règlement vient estimer la contribution de la Municipalité pour le remboursement de ce règlement d'emprunt selon le nombre de visite de la population;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Julie Leblond** et résolu que la Municipalité d'East Broughton approuve l'adoption du règlement numéro 1-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'aménagement d'un Écocentre régional, prévus pour 2023 par la RIRT.

ADOPTÉE

#### 12.2 - REPARATION DU PICK-UP GRIS

Attendu que le pick-up gris aurait besoin de quelques réparations mineures;

Attendu que nos employés pourraient effectuer les travaux.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller **André Roy** et résolu à

2023-  
04-8517

2023-  
04-8518



N° de résolution  
ou annotation  
**2023-**  
**04-8519**

**2023-**  
**04-8520**

**2023-**  
**04-8521**

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

l'unanimité des conseillers d'autoriser le contremaître à commander les pièces qui se situent entre 1000 et 2000 \$ et de faire exécuter les travaux

### **12.3 - MANDAT À LA FIRME WSP INGÉNIEURS**

Attendu que nous avons de projets qui nécessite une firme d'ingénieurs;

Attendu que la firme WSP a déjà des expertises dans plusieurs de nos dossiers;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire réactiver la conduite d'eau du lac du Cinq;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire activer le dossier de la 10e avenue sud pour l'an prochain;

Attendu que cette année, nous devons vidanger nos étangs.

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller **André Roy** et résolu à l'unanimité de confier le mandat à WSP pour tous ces dossiers mais il est bien entendu qu'une facture indépendante devrait être reçue pour chacun des dossiers.

### **13 - INCENDIE**

#### **13.1 - ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR DANS LE DOSSIER DU SALARIÉ DÉMIS DE SES FONCTIONS**

Attendu que nous avons reçu une plainte de déposer à la CNESST concernant un ancien salarié de la municipalité;

Attendu que nous avons entrepris des négociations dans ce dossier;

Attendu que nous avons réglé ce dossier hors cour.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller **Darrell Paré** et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Madame Marie-France Faucher, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'East Broughton cette entente hors-cour et de défrayer tous les frais inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE**

#### **13.2 - PAIEMENT CONSTRUCTION CASERNE**

Attendu que les travaux de la caserne 53 avancent très bien, nous sommes dans les délais prévus;

Attendu qu'à ce jour le budget est respecté et qu'il n'y pas de coût extraordinaire qui nous sont arrivés;

Attendu que nous devons payer l'avenant 03 de modification au montant de 8 354,79 \$ et les ordres de changement qui se situent aux alentours de 31 566,15 \$ pour l'électricité et plomberie

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller **André Roy** et résolu à



N° de résolution  
ou annotation

2023-  
04-8522

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

l'unanimité des conseillers d'approuver les changements au montant de 39 920,94 \$ et d'autoriser la directrice générale par intérim à signer ces documents.

ADOPTÉE

### **13.3 - DÉPÔT ET RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Attendu que la MRC des Appalaches a signé un protocole avec le Ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

Attendu que la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère **Julie Leblond** et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton;

-dépose et adopte le rapport d'activités de l'année 2022 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en oeuvre

-mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activités de l'année 2022 au Ministère de la Sécurité Publique

ADOPTÉE

### **14 - VARIA**

### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

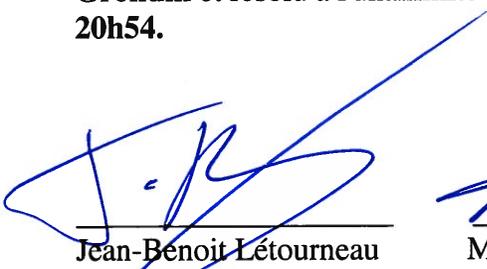
### **16 - PROCHAINE SÉANCE**

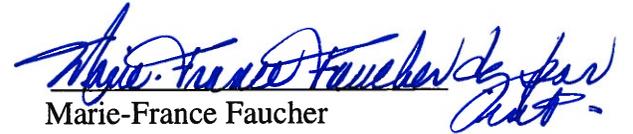
La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 1 mai à 19h30 au 600, 10E avenue sud East Broughton.

### **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller **Jean-Paul Grondin** et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20h54.

ADOPTÉE

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire  
intérim

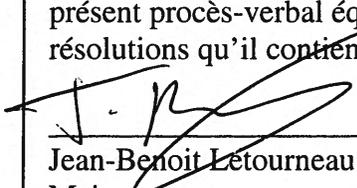
  
Marie-France Faucher  
Directrice générale et greffière-trésorière par



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Marie-France Faucher, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

